



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Antilles

Question écrite n° 101882

Texte de la question

M. Éric Jalton interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat à propos du projet de centrale énergétique Albioma implantée à Marie-Galante qui ne semble pas correspondre ni aux vœux de la communauté des communes qui refuse ce projet d'une centrale thermique accouplée à l'unité sucrière de Grand Anse fonctionnant à 80 % avec de la biomasse dont l'origine serait du bois importé du Brésil ou d'Amérique du Nord, ni avec les orientations de la loi sur la transition énergétique qui privilégie les circuits courts et le recyclage de la biomasse produite sur place. Il lui demande quel examen peut-t-il être fait du projet alternatif présenté par la communauté de communes de Marie Galante qui semble mieux s'inscrire dans les objectifs de développement durable du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101882

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2017](#), page 179

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)